



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25029921

Déposé / Reçu le

25 FEV. 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0651 652 136**

Nom

(en entier) : **PGP**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Place de Belgique 1 - 1020 Bruxelles - Belgique**

Objet de l'acte : Renouvellement mandats administrateurs - Nomination administrateur

Extrait des décisions écrites et unanimes des actionnaires tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire du décembre 2024

Les Actionnaires décident unanimement de renouveler les mandats des administrateurs nommés sur proposition de Ghelamco pour une durée de 5 ans :

- Opus Terrae SRL, représentée par Monsieur Paul Gheysens
- Monsieur Michael Gheysens

Chacun des administrateurs ci-dessus nommés sur proposition de Ghelamco accepte le renouvellement de son mandat (. . .).

Les actionnaires décident également, à l'unanimité, d'attribuer un mandat d'administrateur à la personne suivante, nommée sur proposition de Ghelamco, pour une durée de cinq ans :

- Mademoiselle Marie-Julie Gheysens

Cette dernière, qui accepte son mandat d'administrateur (. . .), remplace Monsieur Simon Gheysens, que les actionnaires tiennent à remercier pour les services rendus à la société pendant la durée de son mandat.

Les Actionnaires décident unanimement de prolonger les mandats des administrateurs nommés sur proposition de NEO jusqu'à la nomination des nouveaux administrateurs au sein du conseil d'administration de NEO à la suite des élections régionales et communales (2024) et au plus tard jusqu'au 30 juin 2025.

- Monsieur Thomas Simon
- Monsieur Gaspard Roald Aerden
- Monsieur Frederic Masil

Chacun des administrateurs nommés sur proposition de NEO accepte la prolongation de son mandat (. . .).

Extrait certifié conforme

PGP SRL
représentée par
SIMON Thomas
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/03/2025 - Annexes du Moniteur belge